

# L'Europe veut vous désarmer et vous transformer en futurs victimes



*« Depuis la nuit des temps, ce qui fait la différence entre le peuple soumis et le peuple vainqueur, entre l'esclave et l'homme libre, a toujours été le droit de détenir et de porter une arme ».*

**Réinfo**, le journal d'informations bimensuel du **Parti de la France** démontre que tout contrôle des armes à feu des citoyens précède inévitablement génocides, pogroms, massacres, arrestations arbitraires et emprisonnement. A vouloir dépouiller de leurs armes les derniers civils européens dotés – qu'ils soient chasseurs, tireurs sportifs ou collectionneurs – c'est contre ces centaines de milliers de détenteurs légaux que la Commission européenne a décidé de faire la chasse, *« à la demande expresse – on le sait maintenant – du ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve ».*

## **Français ; ce qui vous attend**

*« Quand un gouvernement remplit ses devoirs, il n'a pas peur de son peuple. C'est quand il œuvre contre les intérêts de ce dernier, qu'il craint de le voir armé. Il est vrai que les révolutions populaires emmènent parfois des ministres se balancer au bout d'un réverbère, même s'il y a longtemps en Europe que ce n'est plus le cas.*

*Petit rappel historique.*

- **1911, la Turquie** instaure le « contrôle des armes ». De 1915 à 1917, 1,5 million d'Arméniens, incapables de se défendre, sont fusillés et exterminés.

- **1929, l'Union Soviétique** instaure le « contrôle des armes ». Entre 1929

et 1963, 20 millions de dissidents, incapables de se défendre, sont fusillés et exterminés.

- **1935, la Chine** instaure le « contrôle des armes ». De 1948 à 1962, 20 à 35 millions de dissidents politiques, incapables de se défendre, sont fusillés et exterminés.

- **1938, l'Allemagne** instaure le « contrôle des armes ». C'est en application de cette loi, renforcée par une loi française de 1939, puis de 1940, que la détention d'arme est toujours interdite en France, sauf dérogation. **Ce qui était avant 1939 une généralité, un droit pour tous, est désormais une exception.**

- **1956, le Cambodge** instaure le « contrôle des armes ». De 1975 à 1977, 1 million de gens instruits, incapables de se défendre, sont fusillés et exterminés.

- **1964, le Guatemala** instaure le « contrôle des armes ». Entre 1964 et 1981, 100 000 indiens Mayas, incapables de se défendre, sont fusillés et exterminés.

- **1970, l'Ouganda** instaure le « contrôle des armes ». De 1971 à 1979, 300 000 Chrétiens, incapables de se défendre, sont fusillés et exterminés.

- **1994, le Rwanda** instaure le « contrôle des armes ». En 1994, 800 000 Tutsis, incapables de se défendre, sont fusillés et exterminés.

[http://www.parti-de-la-france.fr/L-Europe-veut-desarmer-ses-citoyens\\_a1883.html](http://www.parti-de-la-france.fr/L-Europe-veut-desarmer-ses-citoyens_a1883.html)

« Depuis la nuit des temps, ce qui fait la différence entre le peuple soumis et le peuple vainqueur, entre l'esclave et l'homme libre, a toujours été le droit de détenir et de porter une arme. Le Comité de Rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le 18 août 1789, déclarait, je cite : **« Aucun pays n'est plus paisible et n'offre une meilleure police que ceux où la nation – comprendre l'ensemble des citoyens –, est armée »**. Fin de citation ».

Et la journaliste de Réinfo, Sylvie Collet, de préciser : « L'Europe va donc à l'encontre de ce qui se fait dans le monde. En Israël, face à la menace terroriste et à la recrudescence des attaques à l'arme blanche, au couteau ou à la machette, le Ministère de l'Intérieur a exhorté les quelque 200 000 civils israéliens possédant une licence de détention d'armes à feu... À la porter en toute occasion, pour pouvoir, le cas échéant, en l'absence de forces militaires ou policières, répondre à une attaque ».

Ce dossier sur lequel elle a beaucoup travaillé, avec le concours des

spécialistes du **Parti de la France**, l'amène à constater : « Aux États-Unis, les Etats possédant des « Gun Free Zones », c'est-à-dire des zones interdites à tout détenteur d'arme même légale, reviennent sur cette doctrine qui fait de ces zones... des terrains de chasse pour les tueurs de masse, qui cherchent bien évidemment des proies faciles, désarmées et incapables de se défendre. Au contraire des Universités texanes, par exemple, où professeurs et élèves sont armés et où il n'y a eu aucune tuerie de masse ».

Et de dénoncer : « Profitant des attentats de Paris et de Bruxelles, voilà que des hauts fonctionnaires, bien à l'abri de leur quartier sécurisé et de leurs gardes du corps, à la demande expresse – on le sait maintenant – du ministre de l'Intérieur français, Bernard Cazeneuve, envisagent de désarmer totalement les derniers civils européens possédant une arme à feu, qu'ils soient tireurs sportifs, collectionneurs ou chasseurs. On balayera tout de suite l'amalgame insultant qui est fait, entre terroristes et détenteurs légaux d'armes à feu. Les terroristes s'équipent dans des filières mafieuses, sur des stocks venant d'anciens pays de l'Est, que les frontières poreuses de Schengen n'arrivent pas à endiguer. Pas un terroriste ne s'est servi d'une arme légalement enregistrée... »

## **Le droit d'être armé et de porter une arme ne doit plus être un privilège**

### **Le Parti de la France souhaite la création d'une garde nationale**

Au même titre que lors des agressions des soi-disant « loups solitaires, désaxés ou stigmatisés », si au Bataclan et ailleurs, il y avait eu des particuliers responsables et formés, il n'y aurait pas eu autant de victimes. A l'évidence, la solution n'est donc pas dans le désarmement de la population. C'est exactement du contraire dont les Français ont besoin car il ne peut y avoir un policier ou un gendarme derrière chaque citoyen.

De plus un infaillible constat s'impose : « Les civils sont toujours les premiers sur place, lors d'un acte terroriste ». Conséquemment, si l'Europe veut réellement protéger ses citoyens (mais le veut-elle vraiment?), elle doit autoriser ceux qui le veulent et qui le peuvent, à s'armer et se défendre légalement et légitimement.

*« Après enquête de moralité, l'absence de toute pathologie psychiatrique ou alcoolique, un entraînement régulier équivalent aux policiers en tenue, sur la base du volontariat et en acceptant le contrôle de la justice a posteriori, pourquoi empêcherait-on un civil de porter une arme pour sa défense, celle de ses proches, celle de la collectivité nationale ? C'est la raison pour laquelle le Parti de la France souhaite la création d'une garde nationale, dont les membres, en étant armés et formés, auraient la possibilité de contribuer à la sécurité et à la protection de nos concitoyens ».*

Sylvie Collet termine son journal par une vérité absolue: *« Si les moutons avaient des crocs et une carapace, les loups seraient bien moins tentés de les attaquer... »*

Et cette autre : *« Accepter de déléguer notre sécurité, c'est accepter de réduire nos libertés, nos responsabilités, notre autorité populaire sur des dirigeants qui, eux, quoi qu'il arrive, seront escortés, protégés et intouchables ».* Sur ce point, rappelons l'interrogation de Alain Escada, président de Civitas : **« N'est-il pas étrange que rien qui symbolise le gouvernement ou les véritables lieux du pouvoir ne figure parmi la liste des cibles potentielles de terroristes djihadistes ? »** source <http://www.medias-presse.info/alain-escada-nest-il-pas-etrange-que-ni-le-gouvernement-ni-les-lieux-de-pouvoir-ne-figurent-parmi-les-cibles-des-terroristes/52601>

[http://www.parti-de-la-france.fr/L-Europe-veut-desarmer-ses-citoyens\\_a1883.html](http://www.parti-de-la-france.fr/L-Europe-veut-desarmer-ses-citoyens_a1883.html)

**Lire aussi** les prises de positions de l'association de défense des propriétaires légaux d'armes à feu <http://www.unpact.net>

et <http://ripostelaique.com/plaidoyer-pour-le-port-darmes-aux-francais.html>

<http://ripostelaique.com/pour-une-riposte-armee-et-une-reforme-de-la-legitime-defense.html>

**Jacques Chassaing**